INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cette SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour que vous puissiez prendre une décision en connaissance de cause concernant un investissement éventuel.

UNI-GLOBAL - EQUITIES GLOBAL CLIMATE TRANSITION FUND class CFH-EUR (LU2437367654), un compartiment de UNI-GLOBAL.
Lemanik Asset Management S.A. est la société de gestion (la « Société de Gestion ») de la SICAV.

Objectifs et politique d'investissement

Objectifs

Ce compartiment permet de miser sur la transition vers une économie à faible intensité de carbone en tirant profit des opportunités qui apparaissent sur les marchés d'actions du monde entier grâce à un positionnement climatique orienté vers l'avenir. Le compartiment a pour objectif de constituer un portefeuille d'investissements durables.

Le compartiment est géré activement et fait référence à l'indice MSCI ACWI (l'« Indice ») à des fins de comparaison uniquement. Le Gestionnaire d'investissement a toute latitude concernant la mise en œuvre de la stratégie d'investissement du compartiment, qui ne sera pas liée à l'Indice. Il n'y a aucune restriction quant à l'écart du portefeuille et de la performance du compartiment par rapport à ceux de l'Indice.

Politique d'investissement

Ce compartiment relève de l'article 9 du règlement (UE) 2020/852. La stratégie est une stratégie d'actions mondiales qui tient compte des recommandations du Groupe d'experts techniques (TEG) de l'UE afin de constituer un portefeuille axé sur la transition climatique ainsi que des recommandation de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosure en ce qui concerne la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques ainsi que les métriques et objectifs. L'objectif d'investissement durable du compartiment consiste à fournir une solution pour la transition vers une économie à faible intensité de carbone en réalisant des investissements durables dans des entreprises offrant des opportunités d'atténuer le changement climatique ou de s'y adapter, ou dans des entreprises qui permettent à d'autres de le faire.

Le compartiment se compose d'actions ou d'autres participations au capital et de tous autres investissements connus sous le nom de « valeurs mobilières » dans le monde entier, sans restriction géographique ni de devise. Le compartiment peut aussi investir jusqu'à 30% de son actif net total en actions A chinoises par le biais du programmes Stock Connect ainsi qu'en actions H chinoises.

Le compartiment peut investir dans des instruments du marché monétaire à titre temporaire et accessoire et peut détenir des actifs liquides à concurrence de 20% au maximum de son actif net à des fins de gestion de la trésorerie.

Le compartiment peut détenir au maximum 10% de sa valeur nette d'inventaire en parts d'OPCVM, y compris des ETF et autres OPC, et peut investir jusqu'à 10% de sa valeur nette d'inventaire dans des REIT.

Le compartiment peut détenir des produits dérivés afin de couvrir le risque de change et/ou dans un but d'optimisation de la gestion des investissements.

L'investisseur a le droit d'obtenir le rachat de ses actions sur demande. Les opérations de rachats ont lieu à chaque jour ouvrable complet au Luxembourg et chaque jour ouvrable complet à la Bourse de New York. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que, dans des circonstances exceptionnelles, la possibilité pour l'investisseur d'obtenir le rachat de ses actions peut être limitée ou suspendue.

Le compartiment est libellé en USD.

La catégorie d'actions est libellée en EUR.

Le risque de change de cette classe est couvert.

Les actions distribuent un dividende fixe.

Recommandation

Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport endéans 6 années.

Profil de risque et de récompense

Risque plus faible ← → **Risque plus élevé**

Rendement potentiellement plus faible — **Rendement potentiellement plus élevé**

1	2	3	4	5	**6**	7

Que signifie cet indicateur synthétique ?

- Les actions de la classe CFH-EUR sont classées dans la catégorie 6, car la valeur de l'action peut fluctuer fortement et par conséquent le risque de perte et l'opportunité de gain peuvent être élevés.
- La catégorie de risque a été déterminée sur la base de données historiques et simulées, et ne peut constituer une indication fiable du profil de risque futur. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement indiquée demeure inchangée, et le classement de la classe d'actions dans cette catégorie est susceptible d'évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le remboursement de l'investissement initial n'est pas garanti.

Quels risques d'importance significative pour le fonds sont insuffisamment pris en considération par l'indicateur synthétique ?

- Risque de crédit : Le compartiment peut investir une partie importante de son actif en obligations. Leurs émetteurs peuvent devenir insolvables, et leurs obligations peuvent perdre une partie ou la totalité de leur valeur.
- Risque de liquidité : Le compartiment peut investir une partie importante de son actif dans d'autres fonds. Ces fonds peuvent présenter un risque de suspension des rachats, ce qui peut limiter leur liquidité.
- Risque de contrepartie : L'insolvabilité de tout établissement fournissant des services tels que la garde d'actifs ou l'intervention à titre de contrepartie à des dérivés ou autres instruments peut exposer le compartiment à des pertes financières. Par exemple, la garde des actifs, en particulier à l'étranger, peut comporter un risque de perte découlant de la possibilité que le dépositaire ou sous-dépositaire devienne insolvable, ne respecte pas ses obligations, ne prenne pas les précautions nécessaires ou adopte un comportement abusif.
- Risque opérationnel : Toute erreur ou retard dans des processus opérationnels risque d'avoir un impact négatif sur le compartiment.
- Risque lié aux dérivés : Les valeurs des instruments dérivés peuvent augmenter et diminuer dans une proportion plus importante que les actions et les titres de créance. Les pertes peuvent être supérieures à l'investissement initial. Le risque est minimisé en détenant une sélection diversifiée d'investissements non dérivés.
- L'investisseur doit également prendre en compte d'autres facteurs de risque associés à sa situation personnelle actuelle et future.

Comment obtenir de plus amples informations sur les risques du compartiment ? Des informations complémentaires concernant les risques d'un investissement dans le compartiment sont disponibles dans la section correspondante du prospectus de la SICAV, disponible au siège social de la SICAV et sur le site Internet **www.unigestion.com** .

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement	
Droit d'entrée	4,00%
Droit de sortie	0,00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés sur la SICAV sur une année	
Frais courants	0,70%
Frais prélevés sur la SICAV dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais acquittés par un investisseur servent à couvrir les coûts d'exploitation de la SICAV, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ces frais réduisent l'augmentation de valeur potentielle d'un investissement dans cette SICAV.

Les droits d'entrée et de sortie correspondent à un pourcentage maximal pouvant être déduit du capital que l'investisseur a investi dans la SICAV. L'investisseur ne paie généralement pas de droit d'entrée. Ces droits s'appliquent à la distribution uniquement. Aucun droit de sortie n'est appliqué dans tous les cas. L'investisseur peut contacter son conseiller ou intermédiaire financier pour connaître les droits d'entrée et de sortie effectifs.

La conversion de tout ou partie des actions en actions d'un autre compartiment ou d'une autre classe d'actions est gratuite.

Le montant des frais courant est une estimation étant donné que cette classe d'actions n'a pas encore été lancée.

Le chiffre des frais courants exclut :

- Les frais d'opérations sur titres, à l'exception des titres liés à l'achat et à la vente de fonds cibles.

Pour plus d'informations concernant les frais, veuillez consulter la rubrique « Frais à charge de la société » du prospectus de la SICAV, disponible au siège social de la SICAV et à l'adresse **www.unigestion.com** .

Performances passées

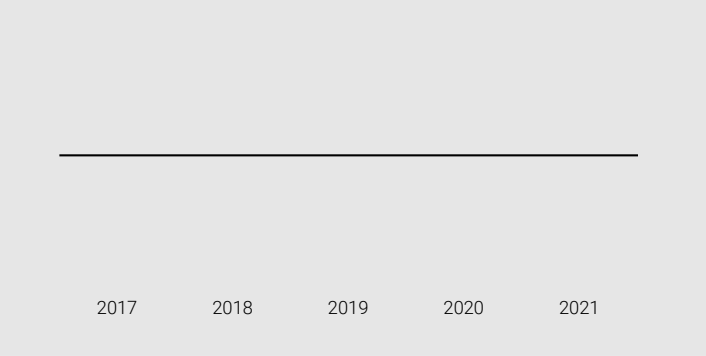

Aucune valeur de performance n'a été calculée pour cette classe d'actions étant donné qu'elle existe depuis moins d'une année civile.

Le compartiment a été lancé le 28 février 2022.

La classe d'actions a été lancée le 26 avril 2022.

Informations pratiques

Dépositaire

J.P. Morgan SE, Luxembourg Branch

Informations complémentaires et disponibilité des prix

Des informations complémentaires concernant la SICAV, une copie de son prospectus, ses derniers rapports annuel et semestriel et les derniers cours des actions du compartiment sont disponibles gratuitement auprès du siège de la SICAV ou à l'adresse **www.unigestion.com** .

Le prospectus et les derniers rapports annuels et semestriels de la SICAV sont disponibles en anglais. La SICAV peut vous informer d'autres langues dans lesquelles ces documents sont disponibles.

Responsabilité

La responsabilité de Lemanik Asset Management S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Fiscalité

Le Fonds est soumis à la législation fiscale luxembourgeoise. La résidence fiscale de l'investisseur peut avoir une incidence sur sa situation fiscale personnelle.

Politique de rémunération

Un exemplaire papier de la politique de rémunération actualisée de la Société de gestion, y compris, notamment, une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés et l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des avantages, est disponible gratuitement sur demande. Une description détaillée de cette politique est également disponible à l'adresse http://lux.lemanikgroup.com/corporate#policies-remuneration.

Information spécifiques

Le compartiment UNI-GLOBAL - EQUITIES GLOBAL CLIMATE TRANSITION FUND peut aussi émettre d'autres classes d'actions.

Des informations concernant d'autres classes d'actions éventuellement commercialisées dans votre pays sont disponibles auprès du siège social de la SICAV.

Le présent document d'information clé pour l'investisseur fournit des informations concernant un compartiment de UNI-GLOBAL, qui peut comporter plusieurs compartiments. Les prospectus et les rapports semestriels et annuels sont élaborés pour l'ensemble de la SICAV.

Les actifs et les passifs de chaque compartiment sont séparés conformément à une obligation légale, de sorte que les passifs et engagements d'un compartiment sont sans incidence sur les autres compartiments.

L'investisseur a le droit de convertir son investissement d'actions d'un compartiment en actions d'un autre compartiment ou d'une autre classe d'actions. L'investisseur trouvera des informations sur les modalités de souscription, de rachat et de conversion dans le prospectus de la SICAV.

Cette SICAV et Lemanik Asset Management S.A. sont agréés au Luxembourg et réglementés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 20 avril 2022.